



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 21 octobre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 10 octobre 2024, suite à l'absence du quorum lors de la séance prévue le 10 octobre 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 21h10.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (à partir du point 6), M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE (à partir du point 3)

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine COLLETTE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/D. GUILLEUX ; S. LESCURE/M. PERRIN ; A. MARGUET/P. BENOIT ; G. BRUCHON/C. LOMBARD.

Vente des parcelles AO 211 et 214 rue des Malpommiers à M et Mme Bekir OZSEMERCI

Une demande d'acquisition des parcelles AO 211 et 214 d'une superficie totale de 489m², situées aux Coteaux de Bellevue, 48 rue des Malpommiers (cf plan ci-annexé), a été adressée à la commune par Monsieur et Madame Bekir OZSEMERCI pour y construire une maison individuelle.

Vu l'avis des Domaines du 17 avril 2024 estimant la parcelle à 100€ le m², le conseil municipal doit se prononcer sur cette session au prix de 100€ TTC le m² soit :

489m² x 100.00€ TTC = 48 900€ TTC dont 6 719.37€ de TVA sur marge

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la vente des parcelles AO 211 et 214 d'une superficie totale de 489 m² à Monsieur et Madame Bekir OZSEMERCI pour un montant de 48 900€ TTC
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à intervenir sous réserve d'usage que les travaux de construction seront entrepris au cours de trois ans (durée réglementaire de validité du permis de construire), faute de quoi, la parcelle reviendra purement et simplement à la commune sans que aucun frais ne lui incombe de cette destitution.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
25/10/2024